



OL-GD- 28/12/2024

Projet de Procès-verbal du conseil d'administration du 3 décembre 2024 à 17h30

Administrateurs présents : Claude Saulgeot, Jacques Lelarge, Mireille Kishazy, Claudine Béraud, Philippe Testard, Jean-Bernard Lemoine, Olivier Labasse (président), Philippe Borel, Georges Davignon, Richard Serret

Administrateurs excusés : Jean-Claude Secchi (trésorier) pouvoir à Olivier Labasse, Gabriel Mathieu.

Adhérent : Jacques Hergott

Le conseil peut valablement délibérer (11/14) sur l'ordre du jour envoyé par le président avec la convocation et repris ci-dessous.

Documents communiqués préalablement :

-Projet de PV du CA du 5/11/2025

-Diaporama BVV-OL « Les trois instruments de l'église » pour la présentation et le concert organisé par BVV le 6/12/2024 pour les enfants de l'école (2^{ème} projet avec « Raconte- moi mon village »).

-lettre réponse de la Commission d'accès aux documents publics (CADA), suite au refus du Grand Annecy de communication de l'étude EGIS sur laquelle est basée son argumentation du projet TCSPi

1° Approbation formelle du PV du CA du 5 novembre 2024

Le point sur les cotisations ne peut être fait en l'absence du trésorier ; deux adhésions ont été reçues.

2° Points d'actualités :

21) du village

PLUi HMB (Plan Local d'Urbanisme intercommunal habitat, mobilité, bioclimatique) Lundi 2 décembre, un conseil municipal privé s'est réuni pour satisfaire la demande de la présidente du Grand Annecy au sujet du PLUiHMB pour laquelle une réponse des communes était demandée dans les plus brefs délais. Les associations agréées et les habitants devront attendre l'enquête publique pour en prendre connaissance et exprimer leurs remarques et suggestions. Régression démocratique corrélée avec l'éloignement administratif et géographique des citoyens et des décideurs entraîné par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République)?.

Eclairage public: Contrairement à la lettre d'information de la mairie, l'extinction nocturne en centre bourg passera de 23h à 24h, suite à la demande justifiée de BVV (arrivée du dernier bus à 23h03, etc..).

Armoires électriques : après les travaux malheureux (au lavoir, à la base du clocher de l'église, contre le presbytère), accomplis par ENEDIS sans instructions de la mairie, BVV a demandé, à l'occasion de la pose d'une nouvelle armoire au pied de la Croix de Fésigny, leur déplacement pour préserver visuellement les sites patrimoniaux du village.

Presbytère : un administrateur s'est entendu dire que le projet de réhabilitation a avancé sans concertation de BVV. Si tel devait être le cas, les administrateurs mandatent à l'unanimité le Président pour écrire à Madame le Maire et lui faire part de leur profonde déception, de leur incompréhension d'une telle absence de dialogue entre élus et habitants, d'autant que BVV a fourni et présenté de nombreuses recommandations dans le cadre du projet "Osons Veyrier", dont une note de 11 pages le 10 février 2022 portant sur les affectations, la réhabilitation architecturale, l'aménagement et l'ouverture du jardin... avec leurs justifications ; à plusieurs reprises l'association a demandé à être intégrée dans les commissions municipales à Madame le Maire et à son adjointe au patrimoine et à la culture. Un autre administrateur croit savoir du premier maire adjoint que le contenu du projet est fixé. Il propose qu'un professionnel soit mandaté pour l'aménagement, voir la simplification, du jardin qui est dans un état lamentable.

Le conseil d'administration mandate également son président pour intervenir sur ce dossier lors du prochain conseil municipal dès que nous connaissons sa date et son ODJ (pas d'affichage à ce jour).

Les trois instruments de l'église de Veyrier : Après la séance en image sur le « téléphérique de Veyrier du Lac d'Annecy » (diaporama disponible) en juin dernier, Olivier Labasse avait proposé à

Delphine Lavoine d'organiser un concert (musique et chansons) pour les enfants de l'école dans le cadre de son projet « Raconte-moi mon village ». Cette manifestation ludique et patrimoniale (église, presbytère- mairie, école), aura lieu vendredi 6 décembre entre 14h et 16h (2 groupes de 2 classes et maternelle) avec le concours de Jean-Bernard Lemoine (harmonium), Arsène Bedois (orgue) et la sonnerie des 3 cloches (1808, 1833,1887). Nous attendons 110 enfants et remercions la Directrice de l'école, la mairie et Monsieur le curé.

22) Grand Annecy

TCSPI (transport collectif en site propre intégral): le président rappelle la lettre adressée en cosignataire à la CADA et la réponse négative de celle-ci sur la recevabilité de la demande de communication de l'étude du cabinet EGIS au motif donné par la Présidente Lardet que l'étude d'EGIS (sur laquelle toute l'argumentation du GA a été basée quant au choix du BHNS vs le TRAM), est en cours d'élaboration et ne sera achevée qu'en 2025. On doit légitimement s'étonner que les élus aient été amenés à voter un projet dont l'étude n'est pas livrée (alors que le GA dispose de l'étude TTK, terminée en 2021, par branche et par mode de transport, qui recommande le tram sur Annecy -Duingt et Annecy- Pringy et décommande le BHNS sur ces branches). Le président a envoyé une note à une cinquantaine de personnes, aux trois garants de la commission nationale du débat public, au Conseil Départemental, à ALAE et à la presse, en insistant sur le biais cognitif de la délibération du conseil communautaire du Grand Annecy du 30/10/2024 qui ne suit pas les recommandations des garants, notamment sur les coûts du projet et les reports modaux. Il demande l'aval du CA de BVV d'être cosignataire, dans l'éventualité d'un recours gracieux pour retirer la délibération 2024-220 au titre du Grenelle¹.

3°Projet OSONS VEYRIER 2 : « cœur et centre village » et avenir des 6 bâtiments communaux.

Presbytère, Villa Riva, Crèche, Hôtel du Mont Baron, Téléphérique, la Poste/ bibliothèque/OT. La 1^{ère} réunion du groupe de travail (GT) s'est tenue à l'hôtel Riva le 21 novembre dernier (avec la visite du bâtiment). 10 adhérents ont participé à cette réunion de lancement dédiée à l'étude programmatique (destinations et activité des bâtiments en fonction de leurs caractéristiques et des besoins des habitants, résidents, villégiateurs et touristes) ; ce que ne propose pas le « *schéma directeur d'organisation et de requalification du centre-bourg* » commandé par la commune au cabinet ARTER et mis en ligne sur le site municipal. Richard et Oliver ont rédigé le compte-rendu diffusé aux participants du GT. Une 2^{ème} réunion s'est déroulée juste avant la CA. Jacques Herrgott souligne qu'il faut avoir une vision globale et programmatique sur le patrimoine : les bâtiments du Mont Baron, l'hôtel RIVA, la gare du téléphérique, La Poste et la bibliothèque, la crèche, le presbytère, pour lesquels les destinations respectives sont incertaines. BVV doit se positionner sur les affectations possibles de chacun sur la base de critères objectifs à lister et tenter de proposer (en attendant des plans et visites demandés pour plusieurs), des préférences d'affectation dans une vision d'ensemble cohérente.

4°Questions diverses

Corniche/ route de Thônes. Georges pointe la dangerosité des aménagements du carrefour (voir la note de recommandation de BVV du 24/11/2022)

Transports Publics Genevois : les 6 membres de BVV qui ont participé à la visite du site ont été très intéressés par la présentation qui leur a été faite par le directeur général des TPG et les discussions qui ont suivi ; en 1995 : une ligne unique de tramway, la 12 ; en 2011 : 3 lignes de tramways : 12, 14, 15, et passage de la fréquence de 10' à 4' ; en 2020 ; 5 lignes pour aujourd'hui 90 millions de voyageurs par an sur 33 km de voies, soit 2,73 mio voyageurs/km/an. Dommage que l'exécutif du GA refuse les enseignements qu'il pourrait tirer des expériences réussies d'autres villes.

Abri-bus gare routière d'Annecy : une réunion est fixée au 17 décembre avec la Région AURA et le CD74, à la demande de BVV retransmise par Jean Bernard Lemoine et à la suite de l'écho qui a été donné dans la presse de l'insuffisance des aménagements pour les passagers des bus en cas de pluie.

Quant à la ligne 20 Annecy - Angon via Veyrier du Lac, la restriction des dessertes de la gare subsiste avec un terminus à la station de Vignièrès (1/3 ou 1/4) , malgré les promesses du Président de la SIBRA à Madame le Maire et à BVV pour septembre 2024.

Prochaine réunion du CA, mardi 7 Janvier 2025 à 17h30 à la Veyrière. Bonnes fêtes à tous.

¹ Le principe d'un recours gracieux a été décidé par BVV, ALAE, FNE, Amis de la Terre, Tram 2 Savoies, Fnaut.. . le 20/12/2024. O. Labasse a reçu l'aval des administrateurs joignables (GD, RS, NB, LC, MK, JL, CB, PhT, JBL soit 10/14) le 21/12 et leur approbation sur le texte proposé le 23/12. Le recours a été envoyé en LRAR le 23/12).